

rien négliger de ce qui doit donner recettes et profits.

Complétez vos achats au plus tôt, faites la toilette du magasin, décorez vos vitrines, exposez vos marchandises de manière à les faire valoir, en un mot: Soyez prêts!

A l'époque des fêtes la plupart des magasins ont besoin d'aide supplémentaire: jeunes gens et jeunes filles. La plupart de ces commis supplémentaires n'ont jamais été derrière un comptoir comme vendeurs en titre; quelques-uns même n'ont jamais fait le moindre apprentissage dans aucun magasin. Ils ne rendront que peu de services au moment où ils devraient, au contraire, être d'une grande utilité; on ne peut guère compter sur leur promptitude à servir la clientèle s'ils ignorent l'emplacement des marchandises; souvent même ils seront une gêne pour les commis réguliers.

On pourrait faire que ces commis de passage rendent autant de services qu'on peut en attendre de leur manque d'expérience en les mettant au travail quelques jours avant l'époque des grandes ventes. On les occuperait utilement à mettre de l'ordre et de l'harmonie dans le magasin. Ils se familiariseraient alors avec les marchandises et prendraient l'air de la maison; ils seraient sûrement moins gênés, moins empruntés, moins gauches quand se présenterait la masse des acheteurs des jours de fêtes.

Si vous voulez encore un conseil à l'occasion des fêtes: laissez autant de place que possible pour les allées et venues des commis et des clients. Qu'ils ne se heurtent pas à chaque instant contre des marchandises. Il faut que tout le monde puisse se mouvoir facilement; la surveillance n'en sera que plus aisée et il y aura moins de marchandises détériorées.

## LE COMMERCE DU FOIN

### Les bienfaits d'une Association aux Etats-Unis

Dans l'intérêt du commerce de foin je me fais un plaisir de mettre sous les yeux des lecteurs du "Prix Courant", les résultats obtenus aux Etats-Unis par le concours de l'Association Nationale des Commerçants de Foin, et de faire voir quelle serait la conséquence d'une semblable institution en notre Province.

L'Association Nationale des Commerçants de Foin aux Etats-Unis est l'une des organisations les plus progressives possible. Quand elle fut fondée, le commerce de foin était dans un état peu rassurant et confus, aucune règle ne le dirigeant.

Par l'entremise de l'Association, des règles pour la classification du foin furent établies et statuées, et elles sont reconnues justes et équitables.

Elles ont été adoptées par les hommes du commerce des grands centres.

A la suite des efforts faits par l'Association; des hangars ont été construits à l'endroit des grands marchés de manière à protéger le foin et empêcher qu'il soit sacrifié à son arrivée, quand il y a encombrement. Les frais de toutes sortes ont été diminués, la pesanteur mieux garantie, et de meilleures méthodes ont été innovées pour le maniement du foin. Un comité d'arbitrage et d'enquête a été nommé au moyen duquel les différends surgissant entre expéditeurs et destinataires sont toujours réglés à l'amiable, sans procès ni frais.

Il n'y a pas d'organisation commerciale à l'heure actuelle qui ait plus d'influence auprès des autorités de Washington que l'Association Nationale des Commerçants de Foin. Elle est constamment sur le qui-vive dans le but d'aider à la préparation de la législation requise pour les fins de son organisation et même de celle qui a trait au commerce généralement parlant. Dans le cours de l'année dernière, ses officiers et directeurs ont fait un travail remarquable dans l'intérêt immédiat des expéditeurs, travail qui leur a été d'un bénéfice incalculable.

Quand l'Association a lieu de croire qu'une maison n'offre pas les garanties voulues, que le vendeur est exposé à perdre son foin, et que partant, cette maison n'a pas de bonnes intentions, il se fait une enquête dans l'intérêt de tous, cultivateurs comme commerçants, et s'il est constaté que tout ne va pas droit, les parties intéressées sont mises sur leurs gardes. Dans le cours de l'année dernière, des enquêtes ont eu lieu sur la position financière et les méthodes d'opération de plusieurs maisons du commerce de foin et huit d'entre elles ont été trouvées indignes de confiance. Aussitôt le secrétaire notifia les membres du résultat des enquêtes, et des milliers de dollars probablement furent ainsi protégés contre une perte certaine.

Je termine ici pour plus tard reprendre à nouveau cet important sujet. Ce qui, aux Etats-Unis, a été trouvé si profitable pour les intéressés dans le commerce de foin, serait évidemment d'un avantage important pour ceux qui se trouvent dans le même cas en notre Province. Il n'y a qu'à s'y mettre et organiser sur des bases solides une Association de ce genre dont l'influence serait incalculable.

St-Jean, 5 Décembre 1904.

CHAS. ARPIN.

## BANQUE DE MONTREAL

### Quatre-vingt-septième Assemblée Annuelle des Actionnaires

#### Rapport satisfaisant

La quatre-vingt-septième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de Montréal a eu lieu, dans la chambre du Conseil de cette institution, le 5 Décembre, à midi.

Etalent présents: Hon. Sir George A. Drummond, K. C. M. G., Vice-Président; Sir Wm. C. Macdonald, R. J. Reid, Hon. Robert Mackay, M.M. G. F. C. Smith, George Durnford, James Skeoch, Henry Dobell, C. J. Fleet, C. R., George Filer, Henry Morton, R. B. Angus, M. S. Foley, B. A. Boas, F. S. Lyman, C. R., Angus W. Hooper, Percy R. Gault, Thomas Irving, J. Scott et John Morrison.

Sur motion de M. R. G. Reid, Sir Geo. A. Drummond, Vice-Président, a été désigné à l'unanimité pour la présidence, en l'absence du Président, le Right Hon. Lord Strathcona and Mount Royal.

Sur motion de M. C. J. Fleet, C. R., secondé par M. Henry Dobell, il a été décidé:

"Que les Messieurs suivants soient nommés pour agir comme scrutateurs: M.M. F. S. Lyman, C. R., et G. F. C. Smith, et que M. James Aird soit le Secrétaire de l'assemblée".

#### Rapport des Directeurs

Le rapport des directeurs aux actionnaires, à leur quatre-vingt-septième assemblée générale annuelle, est lu alors par M. E. S. Clouston, Gérant Général, comme suit:

"Les Directeurs éprouvent un plaisir en vous présentant le rapport montrant les résultats des affaires de la banque, pour l'année terminée le 31 Octobre 1904.

Balance du compte de profits et pertes au 31 octobre 1903	\$ 373,988.06
Profits pour l'année terminée le 31 octobre 1904, déduction faite des charges d'administration, et après ample provision pour toutes dettes mauvaises ou douteuses	1,609,207.95
	1,983,196.01
Dividende de 5% payé le 1er juin 1904	\$ 700,000.00
Dividende de 5% payable le 1er décembre 1904	700,000.00
	1,400,000.00

Balance de profits et pertes reportées..... 583,196.01

Depuis la dernière assemblée annuelle des Actionnaires, une succursale de la Banque a été ouverte à Portage la Prairie, Man., et des sous-agences à Armstrong et à Kelowna, C. A., et Avenue Papineau, [Montréal], et Westmount. Il a été pris des dispositions pour ouvrir promptement des sous-agences à Hochelega, [Montréal], Enderbey, C. A., et deux à Winnipeg. La reconstruction de la bâtisse du siège principal, rue St-Jacques, est actuellement en progrès, et sera complète dans quelques mois. Tous les bureaux de la Banque, y compris le bureau principal, ont été inspectés durant l'année dernière.

STRATHCONA & MOUNT ROYAL.  
Président.

Banque de Montréal,  
Bureau Principal,  
31 Octobre 1904.